

La Maison-Dieu, 144, 1980, 59-64

Damien SICARD

LA MORT DU CHRÉTIEN ET SA COMMUNAUTÉ

LES sociologues ont étudié l'environnement familial et social de la mort et l'évolution des attitudes du groupe humain devant la mort de l'un de ses membres. Il n'est pas nécessaire de reprendre les études de Ph. Ariès, E. Morin, M. Vovelle ou J. Ziegler¹. Mais on peut légitimement se poser la question de la participation de la communauté chrétienne à la mort d'un de ses membres au témoignage des manuscrits liturgiques.

Seuls les *ordines* ou les rubriques des sacramentaires peuvent nous servir d'indications sur la part que prend la communauté à la mort. Les pièces eucologiques, invitations, oraisons, antiennes, psaumes, répons ne suffisent pas par eux-mêmes à discerner ce qui relevait d'une communauté monastique ou sacerdotale de ce qui relevait d'une communauté plus large de type paroissial.

1. Cf. Ph. ARIÈS, *L'homme devant la mort*. Seuil 1977 ; Ed. MORIN, *L'homme et la mort*². Seuil 1976 ; M. VOVELLE, *Mourir autrefois*. Gallimard 1974 ; J. ZIEGLER, *Les vivants et la mort*². Seuil 1978.

« Les frères et tous les autres fidèles s'efforceront de se réunir »

Nous ne connaissons aucune indication rubricale sur la participation de la communauté chrétienne avant le troisième quart du 9^e siècle. Il est évident qu'on ne peut conclure du silence des témoins liturgiques sur ce point à une absence de rassemblements des chrétiens à l'occasion de l'agonie, de la mort ou des obsèques de l'un d'entre eux. Mais ce ne sont pas les plus anciens témoins liturgiques manuscrits qui nous en rapportent les traces. La pratique en était tellement usuelle et générale que les *ordines romani* ou les plus anciens sacramentaires n'en ont véhiculé aucun indice connu.

Par contre, dans la deuxième moitié du 9^e siècle, au lendemain donc de la réforme carolingienne, une rubrique va s'imposer :

« Lorsque l'âme apparaîtra s'engager dans le combat de son départ par la dissolution de son corps, les frères ou tous les autres fidèles s'efforceront de se réunir... »

On retrouve cette rubrique avec de minimes variantes que nous avons relevées ailleurs² dans :

- le Sacramentaire de Saint-Denys de Paris (870-875)
- le Sacramentaire adapté pour la cathédrale de Sens (876)
- le Sacramentaire de Saint-Vaast d'Arras (vers 870)
- le Sacramentaire d'Essen (3^e quart du 9^e siècle)
- le Pontifical d'Aurillac (fin du 9^e siècle)
- le Sacramentaire de l'abbaye Saint-Martin de Tours (4^e quart du 9^e siècle)
- le Sacramentaire adapté pour la Cathédrale de Tours (fin du 9^e siècle)

2. *Cum anima in agone sui exitus dissolutione corporis sui visa fuerit laborare, convenire studebunt fratres vel ceteri quique fideles.* Cf. D. Sicard, *La liturgie de la mort dans l'Eglise latine*. LQF 63, Münster 1978, pp. 45-46.

- le Sacramentaire à l'usage de la Cathédrale Saint-Gatien de Tours (début 10^e siècle)
- le Collectaire-Rituel de Saint-Thierry de Reims (10^e siècle)
- le Sacramentaire de Ratold de Corbie (10^e siècle)
- le Sacramentaire de Winchcombe (10^e siècle)
- le Sacramentaire de Fulda (10^e siècle)
- le Sacramentaire d'Echternach (11^e siècle)
- le Sacramentaire de Nevers (11^e siècle)
- le Sacramentaire de Vich (11^e siècle)
- le Missel de Robert de Jumièges (11^e siècle)
- le Missel de Saint-Etienne de Caen (11^e siècle)
- le Rituel de Jumièges (11^e siècle)
- le Missel de Hambourg (11^e siècle)
- et le Missel du Saint-Sépulcre de Jérusalem (12^e siècle)³.

On le voit, l'aire géographique des rituels qui demandent à *tous les autres fidèles* de se réunir à l'heure de l'agonie et de la préparation immédiate de l'exode du chrétien recouvre le nord de la France, les bords de la Seine, de la Loire et du Rhin, la Champagne, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne, le Centre et l'Ouest de la France. L'empire franc de Charlemagne et de ses successeurs voyait donc se généraliser cette prescription. Elle concernait une convocation des *frères* qui pourrait faire penser à une communauté monastique mais aussi une convocation de *tous les autres fidèles* qui ne pouvait s'adresser qu'à une communauté beaucoup plus vaste. Dans le cas du Sacramentaire adapté à l'usage de la Cathédrale Saint-Gatien de Tours, on mentionne, entre les frères et les fidèles, les *prêtres*. Quelques rituels postérieurs : le pseudo-Pontifical de Prudence de Troyes (12^e siècle), le Missel de Saint-Pierre de Remiremont (12^e siècle), le Rituel de Saint-Victor de Paris (13^e siècle) ne mentionneront plus la

3. Les cotations de ces manuscrits sont respectivement : Paris, BN lat 2290 ; Stockholm, B.R. 136 ; Cambrai, B.M. 163 ; Düsseldorf, St.B. D1 ; Albi BM 34 ; Paris BN 9430 ; Paris BN n.a.l. 1589 ; Tours BM 184 ; Reims BM 304 ; Paris BN 12052 ; Orléans BM 127 ; Göttingen B.U. 231 ; Paris BN 9433 ; Paris BN 17333 ; Vich cod 66 ; Rouen BM Y 6 ; Montpellier B. Fac. Méd. 314 ; Rouen BM Y 127 ; Rome Vallicellana B 141 ; Paris BN 12056.

convocation de *tous les autres fidèles*. Et plus tard encore, le Pontifical d'Amiens (14^e siècle) remplacera la mention des frères et des fidèles par celle des *prêtres* et des *clercs*. Et il est assez remarquable que la liturgie de la curie romaine du 13^e siècle et les rituels franciscains qui furent à l'origine des Sacerdotaux du 16^e siècle et du Rituel Romain post-tridentin ne portent plus explicitement de mention d'une convocation des *fidèles*.

Du silence des manuscrits liturgiques du 13^e au 16^e et au 20^e siècles, pas plus que du silence des 6^e au 8^e et 9^e siècles, on ne peut conclure à l'absence des fidèles ou de la communauté chrétienne locale à l'agonie, à la mort et aux obsèques. Ces silences conduisent à penser, ou bien que la présence de la communauté était trop naturelle pour qu'on éprouve le besoin de la mentionner, ou bien que les prescriptions liturgiques reproduites dans les *scriptoria* de nos abbayes ou des communautés monastiques ou cléricales ne voulaient s'adresser qu'à ces abbayes ou communautés. Sur la foi des textes accessibles, on peut dire qu'il n'existait pas aux siècles de création liturgique (avant la réforme carolingienne du 9^e siècle) ni aux siècles du bas Moyen-Age et de la constitution des livres romains (13^e-15^e siècle) de liturgies propres aux non-clercs et aux non-moines, les rites observés à leur égard relevant de la piété familiale ou des usages traditionnels en leur milieu. Les sacerdotaux romains du 16^e siècle, celui de Castellani (1523), celui de Sanctorio (1584) introduisirent, après un Office de la sépulture du prêtre ou du clerc défunt, un Rite pour enterrer un laïque ou un Rite abrégé mais sans préciser qu'il faille convoquer la communauté des fidèles. Le Pontifical Romain promulgué en 1595 par Clément VIII héritera de la liturgie funéraire pour les clercs, le Rituel Romain promulgué en 1614 par Paul V, de la liturgie funéraire abrégée pour les laïques. Mais on ne trouve la mention de « ceux qui doivent être présents au convoi », « des autres qui accompagnent le convoi » que dans le Rituel Romain⁴.

4. *Rituale Romanum*, VI, III, 1 : « qui funeri interesse debent... sequuntur alii funus comitantes ».

Se réunir pour la mort

Les seuls manuscrits liturgiques qui invitent la communauté des fidèles à se réunir à l'occasion de la mort d'un frère chrétien le font à un moment très particulier qui mérite de retenir l'attention. Il s'agit du moment de l'agonie, de l'approche immédiate de la mort : « *Lorsque l'âme apparaîtra s'engager dans le combat de son départ par la dissolution de son corps.* »

Ce ne sont pas à proprement parler les obsèques et les cortèges processionaux d'obsèques qui sont, d'après les rubriques liturgiques, l'occasion de se réunir pour les fidèles ; c'est la mort, et non sa célébration, qui rassemblait, d'après les sacramentaires du 9^e au 12^e siècle, les chrétiens autour de leur frère agonisant.

Il est vrai que, pour la liturgie primitive, la célébration de la mort constituait un tout qui accompagnait le chrétien, de son entrée en agonie jusqu'à l'enterrement de son corps dans cette grande pâque qui le faisait passer « de ce monde à son Père ».

Mais il est aussi vrai que les témoignages liturgiques sont unanimes à donner à l'heure de la mort la plus grande importance dans l'ensemble du parcours qu'accompagne la prière.

Les témoins les plus primitifs et ceux d'origine romaine marquaient essentiellement cette « heure de la mort » par la lecture de la Passion du Seigneur et la communion en viatique. Les témoins liturgiques utilisés dans l'empire franc de Charlemagne, eux, convoquaient « les frères et tous les autres fidèles » pour chanter à l'heure de la mort. C'étaient d'abord les sept psaumes de la pénitence, puis la litanie qui convoquait aussi les saints du ciel pour la prière de supplication et se clôturait par le magnifique chant de la mort de tous les ordines : *Subvenite*, « *Venez à sa rencontre saints de Dieu ; accourez, anges du Seigneur, pour recevoir son âme et l'offrir en présence du Très Haut* ». C'était enfin l'oraison de recommandation de celui qui était en train de mourir.

Nous vivons dans un autre contexte socio-culturel. Depuis plusieurs décennies, la vie urbaine qui devient celle de la majeure partie de l'humanité, nous éloigne des habitudes sociales qui faisaient se rassembler toute la famille et même les voisins ou amis autour du lit de l'agonie et accompagnaient d'une prière intense et fraternelle celui qui accomplissait son exode. Le style de vie que l'homme de la fin du 20^e siècle s'est donné ou qu'il subit, tend à le frustrer de sa mort. C'est dans les hôpitaux et cliniques ou lors des accidents de la route que la plupart font ou feront la rencontre de la mort d'une manière collectivisée ou inattendue.

C'est la raison pastorale pratique pour laquelle l'Eglise, dans le cas de la réforme liturgique de Vatican II, s'est préoccupée d'abord d'un rituel des funérailles comme d'un message en « post-face » de la mort et, dans ce rituel, a multiplié les attentions à la communauté qui accompagnerait le défunt. Il semble cependant qu'un effort pastoral serait à engager pour apprendre à la communauté chrétienne, aux laïcs plus encore qu'aux prêtres et aux diacres insuffisamment nombreux, à exercer l'aide aux mourants et l'accompagnement qui leur est nécessaire.

Pour rendre à la mort humaine sa vraie dimension théologique de communion à la Pâque du Christ, l'Eglise doit certainement entreprendre une immense tâche d'évangélisation. Car c'est à la mesure de la qualité évangélique de la vie et de la culture biblique retrouvée que l'heure de la mort peut devenir, pour l'agonisant lucide et pour le mourant conscient, le sommet d'une vie que ses frères et amis l'aideront à atteindre par leur présence et leur prière.

Damien SICARD